



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bois d'industrie

Question écrite n° 41768

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la situation de crise que connaît le secteur du bois aggloméré. À l'instar des événements qui affectent depuis un certain temps la filière de l'acier, avec toutes ses conséquences sur l'emploi, les fabricants d'aggloméré dans leur ensemble ont appliqué une hausse générale de leurs tarifs en Europe de l'Ouest de 30 % en Italie, 10 % en Espagne, et 8 % en France selon les éléments dont il dispose. Depuis début mars, ils ont subi une hausse de 10 % sur les seuls panneaux. Les entreprises ne pourront continuer à supporter une telle situation si elle devait perdurer. Une nouvelle hausse est d'ailleurs annoncée pour début juillet. Cette nouvelle hausse tarifaire pourrait entraîner une gêne importante pour la reprise de la croissance en retardant voire reportant certains projets d'investissements. Déjà compte tenu des mouvements sur l'acier, des entreprises ont décidé de différer ou de phaser leurs investissements. Les tensions sur le bois ne feront bien évidemment qu'accroître ce phénomène. Aussi, lui demande-t-il de lui donner son avis sur l'analyse de cette crise et les mesures que le Gouvernement envisage pour amoindrir les effets de ces hausses.

Texte de la réponse

L'industrie des panneaux à base de bois, encore appelés panneaux agglomérés, fournit notamment les secteurs de l'ameublement et le bâtiment. Ce dernier connaît depuis le début de l'année 2004 un regain d'activité, favorisé par le fort dynamisme de la construction tant au plan national qu'europpéen. Les panneaux, produits pondéreux, ne font l'objet, pour l'essentiel, que d'échanges intra-européens. Cette situation dans le bâtiment coexiste avec une stagnation de la plupart des secteurs de l'ameublement, notamment en France. Cette évolution intervient à la suite de plusieurs années pendant lesquelles le secteur des panneaux a été confronté au plan européen à des marchés à faible croissance et surtout à d'importantes surcapacités de production, ce qui avait induit de vives tensions concurrentielles et une tendance baissière des prix. Les résultats financiers des entreprises de panneaux s'étaient assez fortement dégradés. Les prix d'achat du bois ont certes baissé au cours de la même période, en raison des effets de la tempête de 1999, laquelle avait entraîné un afflux massif de bois sur les marchés européens. Toutefois, depuis lors, les prix du bois se sont en grande partie rétablis tandis que les coûts des autres fournitures nécessaires à ce secteur, telles que l'énergie et plus encore la colle - un dérivé du pétrole - connaissent d'importantes hausses que les professionnels des panneaux répercutent à l'instar de leurs concurrents européens. Ces éléments semblent expliquer la hausse des prix constatée au cours des derniers mois. Dans la mesure où la hausse des prix de vente des panneaux est générale tant en France qu'en Europe, elle n'entraîne pas, a priori, de distorsions de concurrence entre les entreprises clientes, ni même entre les entreprises françaises et européennes. Il n'en reste pas moins que cette conjoncture liée au caractère cyclique du marché des matières premières peut être à l'origine de situations délicates pour certaines entreprises, notamment les plus petites, compte tenu de la rigidité du prix de vente des produits. Les services du ministre délégué à l'industrie demeurent donc particulièrement vigilants sur l'évolution de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41768

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4610

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3310